

PROCES VERBAL

L'an Deux Mille Quinze, le vingt-quatre Mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes d'Auzances-Bellegarde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de la mairie de LUPERSAT, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40
Date de convocation du Conseil : 17.03.2015

Nombre de membres	40
Présents	33
Représentés	2
Votants	35
Exprimés	35
Pour	35
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mme Péroche, Mrs, Robby, Bonnaud, Bigouret, Boyer Mmes Brunet, Simonet, Martin, Mrs Echevarne, Jouandeau, Perrier, Ribière, Richin, Novais, Saintemartine, Payard, Mmes Giraud-Lajoie, Lavaud, Agabriel, Mrs Vernade, Bondue, Schmidt, Mmes Jary, Méanard, Mrs Aubert, Désarménien, Bénito, Fontvielle, Grange Mme Chaumetton, Mmes Jouenne, Pinlon, Mr Bujadoux.

Pouvoir : Mme SIMON donne pouvoir à Mme PEROCHE
Mme DESCLOUX donne pouvoir à Mr DESARMENIEN

Excusés : Mmes Descloux, Simon, Plas, Mrs Joulot, Vellot, Saint-André, Raillard

Délibération n° 2015-39 en date du 24 Mars 2015
portant sur la tenue du débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la situation financière de la Communauté de Communes ainsi que l'état de la dette.

Monsieur le Président présente ensuite les orientations budgétaires et les programmes pluriannuels proposés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Communautaire donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 lors de la présente séance.

Les budgets primitifs seront votés le 13 Avril 2015.

Monsieur le Président clos la séance concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire et ouvre la séance du Conseil Communautaire

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Thérèse AGABRIEL

Le procès-verbal de séance du conseil communautaire du 10 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain BUJADOUX tient à préciser que la Mairie de Saint Silvain Bellegarde ne donnera pas suite à la proposition de Monsieur ABRARD, Maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des écoles de Bellegarde et Saint Silvain Bellegarde, d'effectuer les travaux de muret pour la somme de 28 000 €.

Délibération portant sur l'adhésion au groupement de commandes constitué des communautés de communes du Pays Combraille en Marche pour une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a posé le principe de mise en place d'un schéma de mutualisation des services visant à assurer une meilleure organisation des services entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Ce schéma de mutualisation doit être élaboré avant le 31 Décembre 2015

Pour pouvoir mettre en place ce schéma de mutualisation, les communautés de communes du Pays Combraille en Marche souhaitent engager une réflexion collective dans un intérêt de solidarité communautaire et financière.

Dans ce cadre, les cinq communautés de communes proposent la création d'un groupement de commande, fondé sur l'article 8 de Code des Marchés Publics, pour une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services.

Le coût prévisionnel de l'étude pour trois communautés de communes est estimé à 50 000 euros, il convient donc de supposer que le coût pour cinq serait de 85 000 euros.

La répartition du coût financier de cette étude se fera en fonction du nombre d'habitants INSEE 2015 soit 21 615,50 euros (7 458 habitants) pour la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (25,43%).

Le Conseil Communautaire s'interroge d'une part sur la portée à donner à ce schéma de mutualisation et d'autre part sur le coût financier.

Le Conseil Communautaire souhaite des informations complémentaires sur les démarches entreprises sur ce sujet et notamment dans les départements de la Creuse et limitrophes.

Ce point est donc reporté au Conseil Communautaire du 13 Avril 2015.

**Délibération n° 2015-40 en date du 24 Mars 2015
portant sur une demande de subvention des écoles d'Auzances, Mainsat et Rougnat pour
l'organisation du carnaval**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la demande des enseignants des écoles d'Auzances, Mainsat et Rougnat concernant l'octroi d'une subvention pour l'organisation du carnaval qui aura lieu Mardi 07 Avril 2015 à Auzances sur le thème « Viens voir les Comédiens, voir les musiciens ».

Le montant global des dépenses pour les trois écoles est de 1056,51 euros pour 255 élèves soit environ 4,15 euros par élève.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 4,15 euros par élève et de répartir la participation par école de la manière suivante :

- 680,60 euros pour 164 élèves versés à l'OCCE Coopérative Scolaire Ecole Maternelle d'Auzances
- 211,65 euros pour 51 élèves versés à la Coopérative Scolaire de l'école de Mainsat
- 166 euros pour 40 élèves versés à la Coopérative Scolaire de l'école de Rougnat

**Délibération portant sur une demande de subvention de l'école maternelle d'Auzances pour
la sortie « cirque PINDER » à Clermont-Ferrand**

Les élèves de très petite section, petite section et moyenne section ne participent pas au projet « Vis ton Cirque » pour la raison du rapport intérêt pédagogique/prix à savoir 40 € par élève.

L'école maternelle souhaite organiser une sortie sur le même thème à savoir la représentation du cirque PINDER à Clermont Ferrand.

Le prix par enfant est de 5 € soit 250 € pour les 50 enfants concernés.

5 accompagnateurs sont nécessaires pour cette sortie. Le prix d'entrée pour les accompagnants est de 8 € soit une dépense de 40 €.

Le montant global de la dépense est de 290 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention.

INFORMATION NOUVELLE :

Le mercredi 25 mars 2015, Monsieur le Directeur de l'Ecole d'Auzances nous fait part d'une nouvelle demande concernant cette sortie à savoir la prise en charge des frais de transport.

Un nouveau plan de financement doit donc être transmis.

Cette demande de subvention sera donc représentée lors du Prochain Conseil Communautaire.

Délibération n° 2015-41 en date du 24 Mars 2015 portant sur deux créances irrécouvrables

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de deux états de créances irrécouvrables présentés par les services de la Trésorerie d'Auzances à savoir :

- Un état de 413,50 euros pour des impayés cantine,
- Un état de 12 513,13 euros suite à la liquidation judiciaire de la Société Affinerie Aluminium à Mainsat.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider ces deux créances irrécouvrables et charge le Président de faire procéder aux saisies des écritures comptables correspondantes : Mandat administratif à l'article 6541 pour un montant de 413,50 Euros et un mandat administratif à l'article 6541 pour un montant de 12 513,13 Euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du Projet de Schéma de déploiement dans le cadre de l'aménagement numérique

Monsieur le Président rappelle qu'une première réunion s'est tenue avec les représentants du Syndicat Mixte Dorsal et les représentants du Conseil Général.

Des travaux ont déjà été réalisés sur la commune de CHAMPAGNAT pour l'entreprise CODECHAMP.

Monsieur le Président explique que les membres de la Commission Aménagement Numérique se sont de nouveau réunis pour établir un projet de schéma de déploiement pour la montée en débit sur le territoire.

Il est à noter que ce projet de schéma doit être remis obligatoirement avant le 30 avril 2015 si la Communauté de Commune décide la mise en œuvre de la montée en débit sur son territoire.

Monsieur Alain GRASS, adjoint au Maire de Saint Silvain Bellegarde, présente au Conseil Communautaire une synthèse de l'aménagement numérique à envisager sur le territoire de la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde.

Après avoir présenté les cartes de la couverture existante sur notre territoire, Monsieur GRASS fait part au Conseil Communautaire de l'éventuelle stratégie à mettre en place pour couvrir l'ensemble du territoire d'ici à 2025.

Il s'agirait d'une montée en débit (environ 662 lignes) puis en très haut débit (3 466 prises chez l'abonné) au cours du Jalon 1 (2015-2020) puis une mise en place en très haut débit (2 034 prises chez l'abonné) au cours du Jalon 2 (2020-2025).

Le coût de ce projet pour ce JALON 1 (2015-2020) est estimé à un peu plus de 900 000 € à répartir sur 5 ans.

Monsieur le Président souhaite connaître la position du Conseil Communautaire sur ce projet et précise que la décision qui sera prise aura un impact direct sur les générations futures implantées sur notre territoire.

Après discussion, les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, d'inscrire ce programme de déploiement du numérique sur les 5 années à venir et charge Monsieur le Président d'inscrire les premières dépenses au budget primitif 2015.

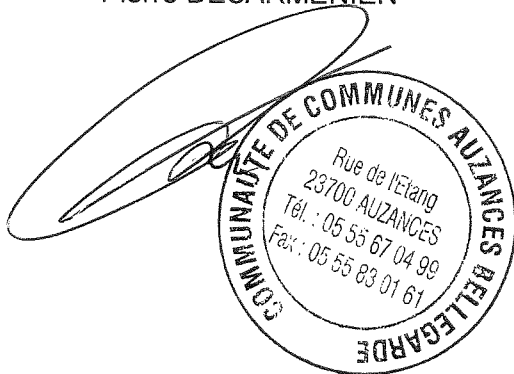
La séance est levée à 21 heures 30 minutes

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre DESARMENIEN

Marie-Thérèse AGABRIEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-Thérèse Agabriel', written over a horizontal line.